

COMPTE RENDU DE LA REUNION

du 9 septembre 2011

L'an deux mil onze, le neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire, COULON Hervé, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, DESROQUES Fabienne, BRETECHE Christine, LE TOUCHE Henri, VIAUD Cédric, DOUAUD-RICORDEL Alice, DORNER Yoann, CHAPOUX Catherine.

Monsieur LE TOUCHE Henri a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2011.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

SYDELA – Modification des statuts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du SYDELA de faire évoluer ses statuts au 1^{er} janvier 2012, afin :

- d'étendre le champ de ses interventions dans le prolongement de ses compétences actuelles,
- de simplifier son organisation et ses modes de fonctionnement.

En effet, au-delà de ses compétences « originelles » de gestion des investissements en éclairage public et la distribution publique de gaz, le SYDELA souhaite ouvrir de nouveaux services, à savoir assurer la maintenance des installations d'éclairage public, et également organiser le développement numérique du territoire afin de faciliter l'accès à l'internet haut débit à tous.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la modification des statuts proposés par le SYDELA, et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires.

DEMATERIALIZATION DES ACTES

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, pour répondre au besoin de contrôle de légalité avec les services de l'Etat, améliorer l'efficacité des transmissions des actes administratifs, et suivre la modernisation de l'administration en termes de télétransmission, il est proposé :

- que la Communauté de communes engage une consultation, tant pour ses propres services, que pour ceux des 8 communes membres de l'intercommunalité, afin de retenir un opérateur chargé de mettre en place un dispositif de raccordement homologué avec les services de l'Etat,
- qu'elle crée un groupement de commandes ouvert aux communes intéressées (services municipaux, CCAS et caisses des écoles le cas échéant).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (2 abstentions) :

- de s'associer à la démarche de création d'un groupement de commande, conduite par la Communauté de Communes Loire et Sillon, pour le compte de l'intercommunalité et de ses 8 communes membres.
- de signer avec la CCLS et les autres communes intéressées, une convention de groupement de commandes pour la prestation de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- d'autoriser le maire à signer les documents à intervenir.

MISE EN PLACE DE LA PVR rue des Cigognes

Un propriétaire lavausien souhaite mettre en vente un terrain rue des Cigognes, cadastré section E 1554, devenu constructible suite à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2010.

Ce terrain va être divisé en 4 parcelles, et elles ne sont desservies par aucun réseau. L'ensemble de ces parcelles assujetties à la PVR représente une surface de 2103 m².

Considérant que l'aménagement profitera uniquement au propriétaire du terrain constructible, il est en conséquence justifié de mettre la totalité du coût des travaux à la charge du propriétaire actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de procéder aux travaux :
 - d'extension du réseau téléphonique pour 540.00 €
 - d'éclairage public pour 3120.00 €
- de fixer à 3660.00 € la part du coût de l'aménagement mis à la charge du propriétaire foncier.
- que la propriété foncière concernée est située à 0 mètre côté Ouest et à 66 mètres côté Est de la rue des cigognes.
- l'assiette de calcul de la participation étant de 2103m², de fixer le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à **1.74 €**
- que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. Cette actualisation est effectuée à la date de la délivrance des autorisations d'occuper le sol prescrivant la participation ou à la date de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

Nouvelle dénomination de voie

Les terrains situés au nord de la parcelle dont l'entrée se fera par le parking de l'école seront desservis par une nouvelle voie nommée « allée des cigognes ».

Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale : Avis à donner

Il s'agit à la fois de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale. Un diagnostic de la situation de l'intercommunalité en Loire-Atlantique a été présenté par les services de l'Etat ; il a été complété par la réflexion de trois groupes de travail d'élus ; il est à présent soumis à la consultation des communes afin de recueillir l'ensemble des avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 abstention) d'émettre un avis positif sur le schéma présenté tout en veillant garder un lien avec l'habitant, c'est-à-dire avoir le souci de la représentativité des citoyens en tant que personne malgré le développement des

organismes. A noter également le vœu de la commune vers un rapprochement des Communautés de Communes Loire et Sillon et de Cœur d'Estuaire pour s'agrandir mais rester sur une échelle proche des habitants.

DEVIS EN COURS

Jardin de la salle des Prés Salés : afin d'y installer des équipements avec des jeux pour les enfants, et de sécuriser l'espace, il est nécessaire de clôturer le jardin. Des devis sont demandés pour fermer les 3 accès.

Parking du foot : une barrière est nécessaire. 2 devis ont été réalisés. Le devis le moins-disant est accepté à l'unanimité pour 714,59 € par Accès Réagis.

Le Trou Bleu : pose de barrière pour éviter aux voitures d'accéder au derrière des plans d'eau. Un devis de barrière alliant le bois et les renforts de métal est à demander.

Sur ce même site seront placés un enrochement et un merlon de terre.

REVISION DES PRIX – Cantine et périscolaire

CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation des tarifs de 1.54 % à l'arrondi, à savoir :

Tarif enfant : 3.24 € par repas

Tarif adulte : 4.50 € par repas

PERISCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation des tarifs de 2 % à l'arrondi, à savoir :

1.28 € par ½ heure,

0.59 € par goûter.

PERSONNEL PERISCOLAIRE – reconduction du contrat

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de reconduire le contrat de Julie AGNES et d'établir un CDD pour le poste d'animatrice en périscolaire et club des jeunes pour cette année scolaire 2011/2012, c'est-à-dire du 2 juillet 2011 au 5 juillet 2012.

Informations diverses :

- Achat licence et étude de commerce : La commune a pour idée de faire étudier par la CCI de Saint-Nazaire le projet d'un commerce de proximité sur la commune. Cette décision est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

L'opportunité du rachat immédiat de la licence par la commune a été discuté et retenu par 9 voix pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (4 abstentions et une voix contre) pour une proposition de rachat de la licence pour 4000.00 €

- Permanence de distribution des sacs à ordures ménagères : Chaque élu a choisi une plage horaire pour la permanence de distribution des sacs d'ordures ménagères qui se fera du 15 au 22 octobre prochain.
- Une réflexion est lancée pour l'aménagement d'une extension de bâtiment pour le périscolaire. Un partenariat est possible avec le CAUE.
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de signer une convention avec le CAUE et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
- Une exposition sur les marais estuariens est en cours dans la salle des Prés Salés. Un programme de manifestations est en place jusqu'à dimanche 11 septembre 2011.
Les enseignantes de l'école ont été associées au programme de ces manifestations tôt dans l'année avec une possibilité de participer à des animations spéciales mais elles ont jugé trop compliqué de prévoir du temps pour une semaine de rentrée.
Parallèlement, les comptes-rendus de l'étude de l'aménagement du bourg sont exposés.
- Une soirée moules-frites est organisée par le comité des fêtes samedi 10 septembre et sera clôturée par le tir d'un feu d'artifice.

Fin à 23h45.